

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 février 2016

CP2016_02_19
id. 2327

L'an deux mille seize le vingt neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2014

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable,
- 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable.

Il s'agit là de taux d'aides maximum, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,
- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents Conseils Départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplaçonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant les dossiers pour lesquels un positionnement de la Commission Permanente est sollicité, ci-après :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2014 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 26 Mai 2014, figure la liste complète des opérations retenues),
- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ces dossiers,
- le récapitulatif, par article budgétaire, des interventions finales du Conseil Départemental proposées sur ces dossiers, ce qui permettra la délivrance des arrêtés de subvention correspondants.

I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2014

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2014. €	Total Subventions B.P. 2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux d'Auvillar Renouvellement du réseau AEP à Auvillar (rue Pinthois, rue Papaillette, du réservoir vers autoroute), à Bardigues (du cimetière au carrefour de Lucet), au Pin (du village à RD12) ENV02078/ENV02110	Réseau	164 989	---	32 998 20 %	---	32 998 20 %	65 996 40 %

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2014. €	Total Subventions B.P. 2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Total		164 989	---	32 998	---	32 998	65 996

II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2014 €	Total Subventions Prog. 2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux d'Auvillar Renouvellement du réseau AEP à Auvillar (rue Pinthois, rue Papaillette, du réservoir vers autoroute), à Bardigues (du cimetière au carrefour de Lucet), au Pin (du village à RD 12) ENV02078/ENV02110	Réseau	164 989	---	32 803 *19,88 %	---	33 193 *20,12 %	65 996 40 %
Total		164 989	---	32 803	---	33 193	65 996

(*) Taux arrondi.

III - Proposition d'intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

Programmation Départementale 2014			
Maître d'ouvrage Opération	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €
Syndicat des Eaux d'Auvillar Réseaux - Renouvellement du réseau AEP à Auvillar (rue Pinthois, rue Papaillette, du réservoir vers autoroute), à Bardigues (du cimetière au carrefour de Lucet), au Pin (du village à RD 12) ENV02078	---	32 803 *19,88 %	---
Total	---	32 803	---

(*) Taux arrondi.

Monsieur le Président précise que ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTR :

Autorisation de programme 2014:	802 874 €
Crédits déjà engagés :	474 979 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	32 803 €
Crédits disponibles :	295 092 €

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTC :

Autorisation de programme 2014:	216 602 €
Crédits déjà engagés :	160 809€
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	55 793 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, suite au positionnement de l'Agence de Bassin, l'intervention finale du Conseil Départemental par article budgétaire, détaillée ci-dessus concernant les opérations prévues au Syndicat des Eaux d'Auvillar.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC